CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu - Séance du jeudi 16 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation : jeudi 09 septembre 2021 (par e-mail)

En exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	0
Votants	14

L'an deux mil-vingt-un, le seize septembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Olby (Puy-de-Dôme), se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie d'Olby sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, monsieur Samuel GAUTHIER, conformément aux articles L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS:

M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme FINET Hélène, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET-LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric, M. GAUTHIER Samuel.

ABSENTS EXCUSES: M. OUVRARD Dominique

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : ayant obtenu la majorité des suffrages, MME PLANEIX Bernadette a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

La séance est ouverte à 20h.

DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

1- Objet - VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 20 JUILLET 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du mardi 20 JUILLET 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

BATIMENTS – PETIT PATRIMOINE

2- Objet – Point sur la situation des travaux de la salle polyvalente

Le maire indique que deux réunions de chantiers ont eu lieu (le jeudi 22 juillet et le vendredi 3 septembre) afin de préparer et finaliser le début des travaux au lundi 13 septembre 2021.

Le planning prévisionnel des travaux est en attente de validation. Les délais prévus initialement devrait être allongés compte tenu des problématiques d'approvisionnement en matières premières des entreprises (crise COVID).

Nous sommes dans l'attente de la décision de la commission permanente concernant l'attribution de la subvention dans le cadre du FIC 2021. Elle donnera sa réponse fin septembre.

Un arrêté d'autorisation de début des travaux a été demandé et ensuite accepté afin de ne pas retarder le chantier.

3- Objet - Point sur la rénovation du cabinet dentaire en salle des associations

Le maire indique que nous sommes dans l'attente du montant des subventions accordées par le conseil départemental du Puy de Dôme dans le cadre du plan de relance pour ce projet.

Un arrêté d'autorisation de début des travaux a été demandé et ensuite accepté afin de réaliser les travaux durant le mois d'août.

A ce jour, il ne reste plus que la pose du revêtement de sol qui est programmée pour fin septembre.

La salle sera donc opérationnelle pour la première semaine d'octobre.

4- Objet – Délibération pour la facturation de la location de l'école à l'association Nébouzat 2000 pour le mois de juillet 2021

Le maire rappelle que les salles de l'école ont été louées en juillet 2021 à l'association Nébouzat 2000.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le montant de 500 € pour cette location et autorise le maire à émettre un mandat administratif à l'association Nébouzat 2000 pour un montant de 500€.

5- Objet – Point sur la situation du presbytère et du jardin du presbytère

Le maire indique que l'entreprise de M. J. PLANCHAT est intervenue pour le recouvrement des fouilles archéologiques. Monsieur SURMELY de la DRAC est passé contrôler le bon déroulement des travaux.

Ce nouvel espace public nécessite encore quelques interventions afin de pouvoir l'aménager.

Le maire propose de réfléchir dans une démarche participative aux possibilités offertes par ce lieu, en associant également dans la réflexion, l'espace « allée des forsythias » et celui situé « passage du Charreyroux » après la démolition programmée fin d'année.

La lettre d'info de septembre, permettra d'informer les administrés de cette démarche.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

• VALIDE cette proposition de démarche participative pour réfléchir à l'aménagement de ces espaces publics.

Le maire informe le conseil municipal que M. LAPRONONCIERE ne donnera pas suite à sa volonté d'acquérir le presbytère. La décision de M. LAPRONONCIERE est motivée par le coût des travaux de son projet pour ce bien et ses interrogations sur les mitoyennetés, notamment la motte castrale et le mur de soutènement avec la route départementale. Le maire indique que M. LAPRONONCIERE n'a pas souhaité rentrer en négociation du prix de vente, celle-ci ne permettant pas, selon M. LAPRONONCIERE, de changer sa décision.

Le maire indique que les possibilités de trouver un acquéreur pour réhabiliter le presbytère en habitation/logement se réduisent au regard des nombreuses visites et nombreux échanges sur les problématiques autour de l'état de ce bien.

Il propose que l'on ouvre de nouvelles pistes pour le devenir de ce bien et de cet espace du centre bourg. Ces pistes doivent s'intégrer dans une démarche plus globale de planification de l'urbanisme du centre bourg.

Faisant suite aux divers échanges, le maire propose d'identifier les scénarios possibles permettant de limiter la dégradation en cours de l'équipement. Il estime important de sensibiliser les habitants sur l'importance de ce site au sein de la commune, en partenariat avec M. GAIME directeur de l'INRAP.

URBANISME

6 - Objet - Délibération pour la validation du cahier des charges pour le recrutement d'un cabinet dans la mise en place du Plan Local d'Urbanisme

Le maire propose à monsieur Emmanuel NESME de présenter la situation. Il remercie les conseillers qui ont apporté leur contribution dans la rédaction du cahier des charges, et félicite le groupe de travail qui l'a finalisé.

Emmanuel NESME propose de présenter rapidement les enjeux retenus par thématique :

Le relief et le patrimoine naturel et paysager

Située entre les monts Dômes et le massif du Sancy, la commune est marquée par le volcanisme qui a façonné le paysage composé de grands plateaux et de gorges et vallons où s'écoulent la rivière Sioule et les ruisseaux de Ceyssat et de l'Étang. Située entre 700 et 850 mètres d'altitude, elle possède un climat collinéen à montagnard.

De nombreux points nous semblent indispensables au maintien du patrimoine naturel et paysager exceptionnel de notre commune tels que :

- Préserver les éléments de paysage, garantir les fonctionnalités écologiques du territoire ;
- Créer, préserver et restaurer les continuités écologiques (Trames Verte et Bleue) ;
- Préserver la biodiversité et les ressources naturelles ;
- Aménager et mettre en valeur des bords de Sioule. Rechercher le meilleur compromis entre la préservation de cet environnement et les aménagements de loisirs et de détente.

Le patrimoine bâti

La commune est composée d'un bourg central et de six hameaux caractérisés par un tissu bâti étendu. Les toitures en ardoise et en lauze dominent ainsi que les maçonneries en pierre basaltique conférant une homogénéité à l'ensemble. De nombreux petits patrimoines bâtis sont également retrouvés dans chaque village (fours, fontaines lavoirs, croix...). La pression foncière importante a entrainé récemment une urbanisation avec des constructions moins bien intégrées au paysage, principalement le long des voies, au détriment des bourgs.

Afin de conserver des villages de caractère, nous avons identifié les enjeux suivants :

- Aménager les entrées de bourg, et végétaliser les espaces publics ;
- Mettre en place des règles architecturales, préserver et renforcer l'identité du bourg et des hameaux;
- Mettre en valeur le petit patrimoine bâti et en faire un lieu d'identification, de rencontre et de partage :
- Sécuriser et créer des liaisons douces entre les différents hameaux de la commune :
- Gérer les projets d'aménagement avec le développement des réseaux et des infrastructures;
- Adapter et optimiser les services aux besoins de la population principalement sur l'éclairage public.

L'activité agricole

L'activité agricole est très présente sur notre territoire et contribue au maintien d'une qualité paysagère reconnue. Elle participe également à l'activité économique de la commune et au développement de l'accueil de touristes (gites, visites à la ferme ...).

Les enjeux identifiés :

- Réaffirmer le besoin d'avoir une activité agricole importante sur notre commune pour l'entretien des espaces naturels et de la structure paysagère de notre village ;
- Préserver une activité agricole de qualité et respectueuse de l'environnement ;
- Valoriser les circuits courts de distribution ;
- Favoriser les débouchés des producteurs locaux ;
- Travailler sur la cohabitation des activités agricoles avec les activités touristiques et sportives.

Les espaces forestiers

Les espaces forestiers de la commune sont principalement situés à proximité des hameaux de La Gardette et de Bravant. Leur exploitation participe modestement à l'activité économique de la commune. Ils sont un atout majeur à la qualité du cadre de vie mais également en tant que puits de carbone.

Les enjeux identifiés :

- Concilier les aspects économiques et ludiques liés à nos espaces forestiers ;
- Mieux connaitre et faire connaître les essences composant les forêts de notre territoire.

Habitat et logement

La proximité avec Clermont-Ferrand, l'évolution démographique et le cadre de vie exceptionnel ont engendré une pression foncière importante durant les vingt dernières années. La commune d'Olby compte 812 habitants (INSEE 2018) et la taille des ménages est restée stable au cours des dix dernières années (2,47). Sur les vingt dernières années, l'évolution démographique est proportionnelle à l'évolution des surfaces bâties.

Nous souhaitons poursuivre l'accueil de nouveaux habitants en prenant en compte les enjeux suivants :

- Accueillir / construire en limitant l'artificialisation et la dispersion des villages et du bourg. Faciliter la réhabilitation. Permettre la construction au sein du bourg;
- Faire l'inventaire et rénover les logements vacants ;
- Avoir une offre de logement pour pouvoir être en capacité d'accueillir les nouveaux habitants sur notre commune, et pour maintenir les populations plus âgées.

Activités et services

La commune possède un ensemble de services de grande qualité (commerces alimentaires, services de santé, agence postale, école, bibliothèque...) ; ce qui en fait un bourg accueillant et dynamique.

Le maintien de l'attractivité de notre village passe par les enjeux suivants :

- Maintenir les services publics et développer une offre de services sanitaires et sociaux :
- Conserver une attractivité économique sur notre commune ;
- Créer et développer des espaces de loisirs et de rencontre ;
- Favoriser le développement de la vie associative ;
- Promouvoir un tourisme vert axé sur les atouts naturels de notre commune : paysage, circuits de randonnée, VTT... Développer le « Slow tourisme ».

Emmanuel NESME indique que le groupe de travail va finaliser le règlement de consultation en intégrant une phase d'audition des candidats en s'appuyant sur les services de l'ADIT.

Il propose également un séminaire pour les membres du conseil avec les différentes parties prenantes (Parc des Volcans, CAUE, Chambre d'agriculture,...) afin de bien appréhender les aspects techniques et juridiques de la démarche.

Cette présentation donne lieu à quelques échanges pour des compléments d'informations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le cahier des charges ;
- AUTORISE le maire à réaliser les démarches afin de lancer l'appel d'offre.

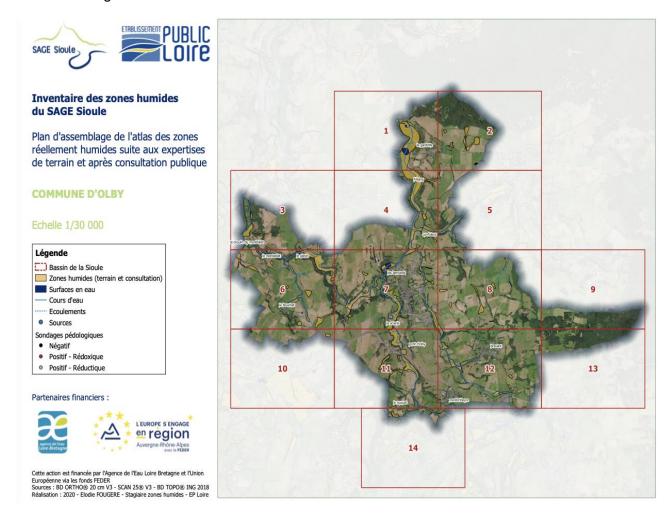
7 - Objet - Délibération sur la validation de l'inventaire des zones humides de la commune

M. Nicolas ACHARD rappelle que la protection et la définition des zones humides sont posées en des termes généraux par le code de l'environnement de 1992, complétées par un arrêté du 24 juin 2008 et une circulaire d'application du 18 janvier 2010.

Il indique que l'inventaire des zones humides a été conduit sur notre commune par l'établissement SAGE SIOULE avec l'aide de plusieurs Olbygeois, notamment des agriculteurs qui connaissent les caractéristiques de nos sols.

Cet inventaire a été soumis à une consultation publique. A l'issue, au regard des différents avis émis, certaines zones humides ont été modifiées et les réserves formulées ont ainsi pu être levées.

Divers échanges ont lieu sur les zones identifiées à l'aide de cartes.



Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE l'inventaire des zones humides de la commune ;
- DONNE, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

VOIRIES

8 - Objet - Inventaire des voies communales

Le maire rappelle que l'inventaire des voies communales a été réalisé par la Direction Routière et d'Aménagement Territorial du Sancy en mai et juin 2021.

La carte des voies communales est présentée aux membres du conseil.

Le kilométrage des voies communales est de 28,107 km.

Le maire indique que cet inventaire doit être suivi d'un diagnostic de chaque voie afin d'identifier les priorités d'intervention et planifier les travaux en fonction des coûts estimés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

• VALIDE l'inventaire des voies communales

9 - Objet - Délibération sur le prix de vente du bus scolaire

Le maire rappelle que lors du conseil municipal du 29 juin 2021, il a été décidé de procéder à la vente du bus scolaire. Le prix de vente proposé était de 6 000 €.

Un acquéreur s'est manifesté durant l'été. Au retour du prêt du bus auprès de la communauté de communes pour le centre de loisirs, un état des lieux a été réalisé mettant en évidence un embrayage usé.

Après négociation avec l'acquéreur, il est proposé au conseil municipal de valider la somme de 5 500 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le montant de vente à 5 500 € ;
- AUTORISE le maire à réaliser les démarches liées à cette vente, notamment l'émission d'un mandat administratif d'un montant de 5 500 € à M. et Mme MARCANTEI.

ACTION SOCIALE – VIE ASSOCIATIVE

10 - Objet - Rencontre avec les professionnels de santé de la commune

Le maire indique qu'une quinzaine de personnes étaient présentes à la rencontre du 9 septembre.

Il expose brièvement les points abordés :

- La situation de l'activité des professionnels de santé sur le territoire en s'appuyant sur les conclusions du diagnostic local de santé « Pays du Grand Sancy » :
- Un état des lieux de la situation et des projets des professionnels de santé sur la commune d'Olby;
- Les relations entre les professionnels de santé et la collectivité.

A l'issue de ce compte rendu*, divers échanges ont eu lieu entre les membres du conseil municipal sur :

- L'importance de l'installation de médecins sur la commune dans les prochaines années :
- Les enjeux de l'implantation des professionnels de santé sur la commune notamment au niveau des bâtiments.

11 - Objet - Rencontre avec les associations

Mme Hélène BRIGNON, indique que 11 associations étaient représentées lors d'une rencontre le 11 septembre.

Elle présente les points traités lors de la réunion :

- Fonctionnement de la mise à disposition des salles de la commune,
- Tour des projets et des besoins des associations pour l'année 2021-2022,
- Réflexion sur une campagne incitant l'engagement dans les associations,
- Constitution d'un groupe pour l'aménagement du futur Tiers lieu / bibliothèque,
- Programmation « connaitre Olby »,
- Soutien de la mairie aux associations.

A l'issue de ce compte rendu*, divers échanges ont eu lieu entre les membres du conseil municipal sur :

- L'importance de définir les critères permettant à l'avenir de définir l'accès à titre gracieux de la salle des fêtes. En rappelant que la mise à disposition à titre gratuit doit être valorisée auprès des bénéficiaires. Compte tenu des coûts financiers engagés dans la rénovation de cette salle, il sera nécessaire de mettre en place une politique de location de salle. La décision de faire payer l'accès n'est pas toujours évidente compte tenu du nombre et de la diversité des sollicitations venant d'associations ou d'autres organisations...
- Le sujet de l'attribution de subventions aux associations doit être également réfléchi en établissant les critères d'attribution et les modalités de demandes des associations auprès de la collectivité. Le maire indique qu'à ce jour aucune demande de subventions de la part des associations n'a été formulée en dehors du fonctionnement spécifique de l'Office Central de la Coopération à l'École. Il insiste sur la nécessité de la transparence dans la relation avec les associations.

*Le compte rendu détaillé de cette rencontre est consultable sur le site de la commune dans l'onglet « Mairie ».

12 - Objet – Point sur le groupe de travail des ainés

Le compte rendu du groupe de travail du 3 août 2021 qui a rassemblé 9 personnes a été mis à disposition des conseillers municipaux.

A la lecture de ce compte rendu, plusieurs conseillers municipaux ont réagi sur les points suivants :

^{*} Le compte rendu détaillé de cette rencontre est consultable sur le site de la commune dans l'onglet « Mairie ».

- La formulation des demandes très prescriptives ainsi que les reproches formulés vis à vis de la commune compte tenu du contexte sanitaire.
- Le constat que peu de points du compte rendu permettent d'envisager de nouvelles relations entre la commune et les différentes catégories d'âges des ainés. Les conseillers se sont notamment questionnés sur :
- Les différentes catégories d'âges expriment-elles les mêmes attentes ? (A priori non au regard du questionnement sur le club du tilleul). Ainsi, la commune doit-elle proposer la même activité/relation entre les différentes catégories d'âges auxquelles appartiennent nos ainés ?
- Comment renforcer les liens intergénérationnels au sein de notre commune ?
- Quels sont les impacts sociaux de la distribution de paniers repas ? Ne pourrait-elle pas renforcer l'isolement de certaines personnes ? Quelle mise en œuvre ou quelle action permettant la rencontre et le tissage de lien social ?

Le conseil municipal après avoir échangé, propose de poursuivre les travaux du groupe de travail sur les points suivants :

- REFLECHIR aux relations de la commune avec les ainés en essayant d'identifier les besoins et attentes selon les catégories d'âges;
- ORGANISER le repas lors d'un week-end autour de l'inauguration de la salle des fêtes (printemps 2021) afin de privilégier le lien social.

RESSOURCES HUMAINES

10 - Objet – Délibération sur la création d'un emploi d'agent technique de 18,7/35 ème et d'agent d'animation de 9,3/35 ème

Le maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou partiel nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- le temps de travail du poste,
- le cas échéant, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, sont précisés le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Le maire précise que les propositions de création d'emploi ont pour objectif de mettre en conformité le statut des agents avec les services dispensés par la commune.

Le maire propose au conseil :

- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de $2^{\text{ème}}$ classe $-8^{\text{ème}}$ échelon de l'échelle C2 (*grade*), permanent à *non complet* à raison de $18,7/35^{\text{ièmes}}$.
- la création d'un emploi d'adjoint d'animation dernier échelon de l'échelle C1, permanent à non complet à raison de 9,3/35^{ièmes}.

Le maire propose au conseil la validation de la mise à disposition de l'emploi d'adjoint technique principal à la communauté de communes. Il informe que cette convention sera proposée à la validation lors du conseil communautaire du 24 septembre 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE
 - La création d'un emploi d'adjoint technique principal de $2^{\rm ème}$ classe $8^{\rm ème}$ échelon de l'échelle C2 (*grade*), permanent à *non complet* à raison de $18,7/35^{\rm lèmes}$.
 - La création d'un emploi d'adjoint d'animation dernier échelon de l'échelle C1, permanent à *non complet* à raison de 9,3/35^{ièmes}.
- VALIDE la mise à disposition de l'emploi dans le cadre d'un conventionnement avec la communauté de communes Dômes Sancy Artense.

11 - Objet - Situation et délibération sur la prise des repas des agents communaux à l'école

Le maire rappelle que la prise d'un repas par un agent doit faire l'objet d'un avantage en nature déclaré ou bien d'un paiement par ce dernier. Il indique par ailleurs le besoin de préciser l'accès des agents communs aux repas ainsi que la fixation du prix de ces repas. Il rappelle qu'à ce jour, deux prix de repas ont été fixés (3,2 € pour les enfants et 6,4 € pour les adultes).

Le maire propose au conseil de délibérer sur :

- l'accès au repas pour tous les agents,
- le paiement des repas par les agents,
- le prix du repas.

Le prix du repas a fait l'objet de plusieurs échanges entre les conseillers sur les points suivants :

- Les agents doivent-ils bénéficier d'un avantage de tarif par rapport aux enseignants ?
- Quelles sont les conséquences en termes de politique sociale et sur les enjeux économiques pour la collectivité et pour les agents ?

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le paiement des repas par les agents communaux ;
- VALIDE l'accès à tous les agents au repas de la cantine.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 7 voix POUR le repas à 6,40€, 5 voix POUR le repas à 5,50€ et 2 ABSTENTIONS :

• FIXE le prix du repas à 6,40€ pour les agents communaux.

12 - Objet – Lignes Directrices de Gestion des ressources humaines de la commune

Le maire indique que les Lignes Directrices de Gestion (LDG) sont un nouveau dispositif créé par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Elles sont arrêtées dans chaque collectivité et établissement public par l'autorité territoriale, après avis du comité technique.

Cet outil de référence pour la gestion des ressources humaines est conçu pour fixer les orientations et priorités des employeurs et ainsi guider les autorités compétentes dans leurs prises de décision, sans préjudice de leur pouvoir d'appréciation en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général.

Le maire informe que ce document reçu par les conseillers est un projet à transmettre au centre de gestion fin septembre afin d'être présenté au prochain comité technique de fin novembre pour validation.

Ce document permet de dresser un état des lieux des ressources humaines de la commune. Le maire rappelle que les dépenses de personnel représentaient 43,9% des dépenses de fonctionnement. Ce pourcentage est nettement supérieur par rapport aux autres collectivités comme l'avait souligné le comptable public dans son dernier compte rendu.

Le maire signale que les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines pour les quatre prochaines années doivent s'attacher à résoudre la problématique du nombre actuel d'heures des agents et des services rattachés. Les fiches de poste des agents sont susceptibles d'évoluer dans les prochaines années ainsi que la mise en place de formation afin de répondre à de nouvelles missions.

QUESTIONS DIVERSES

- **Communication** : Une dernière relecture de la lettre d'information de septembre est en cours afin qu'elle soit distribuée pour le 25 septembre 2021.
- LPO: A la suite de la réception du diagnostic partiel sur les haies, il est proposé de rencontrer les personnes de la LPO afin d'échanger sur ce dernier et envisager les actions possibles. Nicolas ACHARD, Alain ANDANSON, Frédéric CARAY, Samuel GAUTHIER, Etienne MEGEMONT et Hélène BRIGNON se proposent d'être présents pour cette rencontre. Il semble important d'inscrire cette problématique dans un cadre plus général (PLU).
- Location du local de La Poste : Le maire indique que Mme HALLADE a informé par mail que le prix de 10€/m² a été finalement accepté par le service immobilier du groupe La Poste (pour rappel le dernier prix proposé par le service immobilier était de 6€/m²).

La séance se clôture à 23h30.